

**IMPACT DES SYSTÈMES FONCIERS ET DES MODES DE
PROPRIÉTÉ ET D'ACCÈS AUX RESSOURCES
SUR LA DÉGRADATION DES TERRES ET LA
DÉSERTIFICATION**

DAKAR, SÉNÉGAL - 7 AU 9 MARS 1994

**ALLOCUTION
SÉANCE D'OUVERTURE**

G. R. BOURRIER

Directeur Régional

Centre de Recherches pour le Développement international

Bureau Régional de l'Afrique Centrale et Occidentale

Dakar, SÉNÉGAL



**HÔTEL NOVOTEL, DAKAR
07 MARS 1994**

ARCHIV
BOURRI
no. 4

**Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique
et des Institutions Internationales**

Mesdames et Messieurs les Participants

Chers Invités :

Permettez moi, au nom de mes collègues du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) et en mon nom propre, de vous souhaiter la bienvenue. C'est un plaisir pour moi et pour l'ensemble du personnel du CRDI de pouvoir compter sur vos expériences et vos compétences au cours de cet atelier dont l'objectif principal est de procéder à une analyse approfondie des liens, du rapport, de l'impact et des influences des régimes fonciers sur la dégradation des terres et la désertification.

La dégradation des terres et la désertification résultent d'interactions complexes entre plusieurs facteurs, physique, chimique et biologique, mais aussi de phénomènes socio-économique et politique. Des tentatives antérieures pour trouver des solutions aux problèmes de la désertification ont souvent privilégié les solutions techniques et ont négligé les aspects socio-économique, politique et institutionnel. Or, face à la complexité et à la diversité des facteurs de désertification, il faut des solutions multisectorielles, une approche interdisciplinaire et intégrée. Le régime foncier est, sans nul doute, l'un des domaines de convergence des facteurs socio-politique et institutionnel et, de ce fait, mérite d'être considéré par le présent atelier.

**Excellence, Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Participants,
Chers Invités :**

Avant d'aborder plus en détail le thème de ce séminaire, permettez moi de vous présenter brièvement le CRDI.

Le Centre de recherches pour le développement international est un organisme canadien unique : il finance les travaux de recherche de scientifiques des pays en développement pour les aider à trouver des solutions pratiques aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces chercheurs travaillent au sein des universités, des entreprises privées, des gouvernements ou des organisations à buts non lucratifs. Par ses subventions, le Centre appuie les recherches qui tendent à instaurer un développement durable et équitable dans le monde entier en utilisant de manière optimale les matériaux locaux et en renforçant les compétences locales, tant individuelles qu'institutionnelles. Mais en même temps, les chercheurs subventionnés par le Centre s'appuient sur la science et les techniques les plus novatrices pour répondre aux problèmes nombreux, divers et complexes du Tiers-Monde. Et parfois, ils oeuvrent en collaboration avec des partenaires canadiens. Toutefois, le CRDI est dirigé par un Conseil de gouverneurs international, reflet de sa nature non partisane et de son caractère multiculturel, bien que ses fonds proviennent du gouvernement du Canada.

En créant le Centre de recherches pour le développement international en 1970, le Parlement canadien lui a assigné un rôle unique parmi les institutions du Canada et une place de choix parmi les organismes de développement international. La

devise résumant l'essentiel de sa mission est «s'affranchir par le savoir». Ces quatre mots expriment le lien qui existe entre la maîtrise de la connaissance et le développement; deux termes clés qui marquent cette profonde conviction selon laquelle, le développement des pays, des peuples, des collectivités et des individus, par les moyens qui leur sont propres, passe nécessairement par le savoir. La recherche procure ce savoir et, donc, le développement ; elle est une condition absolue de tout auto-développement. Cela signifie que le CRDI oeuvre pour la création, l'entretien et le renforcement des capacités de recherche des pays en voie de développement, afin de répondre aux besoins qu'expriment les habitants de ces régions pour une plus grande équité et plus de justice sociale.

En Afrique, le CRDI compte un bureau régional à Dakar pour l'Afrique Centrale et Occidentale, un bureau régional à Nairobi pour l'Afrique Orientale et Australe, un bureau régional au Caire pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, et enfin un bureau à Johannesburg pour l'Afrique du Sud et la Namibie. Cette présence effective sur le terrain donne au CRDI des avantages comparatifs concernant le financement de la recherche. Sa connaissance effective du contexte et des conditions de travail des chercheurs et scientifiques africains est un atout qui lui permet de répondre efficacement aux requêtes qui lui sont adressées.

Pour mieux répondre aux besoins et priorités de l'Afrique Centrale et Occidentale, le CRDI a développé une stratégie régionale qui se fonde sur la vision d'un développement centré sur le potentiel humain, dont le succès se mesurerait à l'accroissement des choix et opportunités pour l'autodétermination. Le terme développement employé ici suppose un processus de changement social positif qui dépasse la seule croissance économique et qui s'autopérpétue, une fois déclenché au sein d'une communauté, d'une nation ou d'une région.

Cette stratégie régionale met en exergue les déséquilibres persistants dans presque tous les domaines : social, politique et économique, par suite d'une série de facteurs exogènes et endogènes. On peut citer parmi ces déséquilibres:

- . Des systèmes de production primaires caractérisés par une agriculture à faible rendement et la dégradation des ressources naturelles et des secteurs industriels qui manquent de dynamisme ;
- . Des systèmes éducatifs essentiellement élitistes, inadéquats par rapport aux besoins d'un développement durable ;
- . Des pratiques politiques qui font que les États contrôlent l'économie et privent les populations de la participation effective à la gestion de la chose publique ; et,
- . une faible spécialisation des pays et une division de la sous-région en micro-états.

Depuis une quinzaine d'années, le rôle de l'État en tant qu'agent de changement dans la région s'est considérablement réduit. Cette réduction s'est traduite par un désengagement de l'État de certains secteurs productifs et sociaux, l'émergence d'un secteur informel, et la libéralisation des secteurs économique et politique. À cela s'ajoute l'émergence de nouvelles formes de solidarités qui dépassent les frontières et qui unissent des groupes d'agriculteurs, de chercheurs, de syndicalistes, d'universitaires, de femmes et d'enfants d'origines diverses. Il y a lieu de mieux comprendre cette évolution et d'en renforcer les aspects positifs par la recherche.

Prenant en compte la mission première du CRDI qui est le soutien à la recherche dans les pays en développement, le Bureau Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale (BRACO) a appuyé au cours des vingt dernières années environ 650 projets de recherche pour un montant de près de 115 millions de dollars canadiens. Ces activités du Centre ont eu pour objectif essentiel aussi bien le **renforcement des capacités de recherche que la production par la recherche de résultats utiles**. Ainsi, la stratégie du CRDI pour l'Afrique Centrale et Occidentale se propose de générer et de diffuser le savoir en direction de nouveaux agents de changement de la région. Ces derniers seront ainsi plus aptes à promouvoir des initiatives positives en vue de transformer les facteurs structurels (sociaux, politiques et économiques) qui entravent le développement durable de la région.

La stratégie accorde donc une attention particulière au développement et au renforcement des liens entre les groupes de recherche et ces agents de changement et, de ce fait, intègre dans le processus, le développement des capacités d'utilisation des résultats de la recherche.

En juin 1992, au Sommet "Planète Terre" de Rio de Janeiro, le gouvernement du Canada a confié au CRDI un nouveau rôle, celui d'être l'un des organismes internationaux responsables de la mise en oeuvre du Plan d'Action du Vingt Unième Siècle (Action 21). ^{Annexe 21} Après cette annonce, le CRDI a entrepris un vaste travail de consultation et de planification. Ces consultations ont exigé et favorisé d'intenses interactions au sein du personnel des programmes et, entre celui-ci, ses pairs dans les pays en voie de développement (PVD) et ceux de la communauté chargée du développement au Canada et à l'étranger. Fruit de ces consultations, le nouveau programme institutionnel pour le CRDI qui a été élaboré porte sur les six thèmes suivants: (1) Intégration des politiques environnementales, sociales et

économiques; (2) Technologie et environnement; (3) Systèmes de production alimentaire menacés ; (4) Information et communication au service de l'environnement et du développement ; (5) Santé et environnement et (6) Biodiversité.

Outre les six principaux thèmes de base, le CRDI appuie également des activités de recherche et de développement dans quelque 20 autres domaines qui sont essentiels au développement durable et équitable, et à l'exécution de son mandat consistant à assurer le suivi de la CNUED.

Je voudrais, à présent, centrer mon discours sur le troisième thème de notre programme institutionnel, en l'occurrence celui des **Systèmes de production alimentaire menacés**, dans lequel s'insère le présent atelier. Selon les statistiques, quelques 350 millions de personnes vivent dans "l'insécurité alimentaire" et courent ainsi le risque de souffrir d'une mauvaise santé, de malnutrition, de faim et de famine. La CNUED, à travers le Plan d'Action 21, a porté une attention toute particulière sur les liens entre production alimentaire, pauvreté et dégradation de l'environnement.

Le CRDI a, pour sa part, retenu trois éco-zones où l'insécurité alimentaire et la dégradation environnementale exigent une action urgente et où son soutien aux travaux de recherche a de bonnes chances d'induire des changements positifs réels. Ces trois éco-zones menacées de dégradation sont : **les régions arides, les zones de montagnes et les zones côtières**. Cet atelier s'inscrit dans le programme des productions dans les zones arides en Afrique.

Comme vous le savez, lors de la CNUED à Rio en juin 1992, les pays africains ont insisté, et avec succès d'ailleurs, sur le fait que le problème de la sécheresse et la désertification en Afrique soit reconnu comme un problème global, auquel la communauté internationale devrait faire face. C'est sur cette demande africaine que le chapitre 12 du Plan d'Action 21 (document qui traite du programme d'action pour l'Environnement et le Développement), a été consacré entièrement aux problèmes de désertification et de sécheresse.

Ce chapitre a recommandé à l'Assemblée Générale des Nations-Unies de préparer et de finaliser, avant Juin 1994, une Convention Internationale de lutte contre la désertification, particulièrement en Afrique. L'Assemblée Générale, à son tour, a mis sur pied un Comité International de Négociation (CIN), chargé de l'élaboration de ladite convention, pour son approbation, sa signature et sa ratification éventuelle.

Le CIN a commencé ses travaux depuis janvier 1993, et a établi un calendrier, assez chargé, de cinq sessions de négociation qui aboutiront à l'élaboration de la convention en juin 1994. La première session s'est tenue à Nairobi du 24 mai au 3 juin 1993, la deuxième à Genève du 13 au 26 septembre 1993 et la troisième, à New York du 12-18 janvier 1994. Les deux dernières se tiendront respectivement, à nouveau à Genève du 21-31 mars et, enfin à Paris en début juin 1994.

Comme je l'ai mentionné au début, le CRDI a été choisi par le Gouvernement canadien, signataire de la convention de Rio, comme l'un de ses organismes chargés de mettre en oeuvre les recommandations du Plan d'Action 21. Eu égard à cette nouvelle tâche, ainsi qu'à sa mission qui est de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement, le CRDI a mis sur

pied un comité chargé de l'élaboration d'un programme d'appui dont le but est de favoriser la participation effective des pays africains à la négociation pour l'adoption d'une convention mondiale sur la désertification et la sécheresse.

La contribution du CRDI à ces activités vise à:

- ✓ générer une information pertinente ;
- ✓ renforcer la participation des pays africains ; et,
- ✓ impliquer les communautés de base par le biais des ONGs dans le processus de négociation de la convention et de sa mise en oeuvre.

Or, lors de la première session plénière du CIN à Nairobi et à l'occasion des échanges d'informations techniques sur les causes, les manifestations et les remèdes ou luttes stratégiques contre la désertification, des débats âpres ont été menés concernant les relations entre la désertification et d'autres phénomènes tels que le climat, le commerce mondial, les législations ou coutumes foncières.

Ce débat a renforcé la conviction du Centre, selon laquelle les pays africains doivent se doter d'informations et de données pertinentes, pour participer efficacement à la négociation, en vue d'influencer et de déterminer le contenu de la convention. Pour renforcer les capacités des pays africains à remplir ce rôle, et sensibiliser, en même temps, les gouvernements africains et les institutions du Nord sur la gravité du phénomène, et la nécessité de collaborer pour une mise en oeuvre fructueuse de la convention, le CRDI a proposé les activités suivantes :

1. La synthèse et publication des projets du CRDI afférents à la désertification et à la sécheresse en Afrique ;
2. L'organisation d'ateliers, suite aux études de base sur quelques questions clés et pertinentes de la désertification à l'intention des différents acteurs impliqués dans le processus de négociation ;
3. L'appui à quelques ONGs africaines pour leur permettre de participer aux sessions du CIN, de publier un bulletin d'information, et, de renforcer à long terme leur capacité d'intervention auprès de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la désertification ;
4. L'appui à certains pays africains, pour leur permettre d'élaborer les stratégies de lutte contre le fléau, et, d'élargir aux autres structures nationales impliquées dans la lutte contre la désertification, la participation aux sessions du CIN ;
5. L'organisation de rencontres avec des bailleurs de fonds et des institutions du Nord poursuivant les mêmes objectifs en vue de discuter des modalités de collaboration sur les questions de désertification et la traduction de la convention en projets et programmes cohérents.

En ce qui concerne les ateliers, le CRDI prévoit d'en organiser trois, dont celui ci. Le premier atelier s'est tenu en janvier dernier au Caire et portait sur "l'impact des connaissances et des stratégies d'intervention locales pour la prévention et l'atténuation du processus de dégradation des terres et la désertification en Afrique". Le deuxième, objet de notre rencontre, traite de "l'impact des systèmes fonciers et

des modes de propriété et d'accès aux ressources sur la dégradation des terres et la désertification en Afrique". Le troisième sera organisé en mai 1994 à Nairobi et aura pour thème " Impact du Commerce Mondial, des politiques économiques et des programmes d'ajustement structurels sur la dégradation des terres en Afrique".

Excellence Monsieur le Ministre,

Chers collègues et invités :

Le présent atelier, qui traite de "l'impact des systèmes fonciers et des modes de propriété et d'accès aux ressources (terre, forêts et eaux) sur la dégradation des terres et la désertification", s'inscrit parfaitement dans les priorités du Centre pour la région de l'Afrique Centrale et Occidentale par le biais de son programme de "Gestion communautaire des écosystèmes fragiles".

L'objectif final du CRDI, en organisant cet atelier, est de contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur ce sujet, afin de permettre aux pays africains de se doter d'informations et de données pertinentes pour participer activement à la négociation de la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification et préparer sa mise en oeuvre sous forme de programmes et projets. Notre souhait est que les programmes, qui seront élaborés dans la région, intègrent mieux les aspects socio-économiques, culturels et institutionnels liés à la gestion durable des écosystèmes.

Je sais pouvoir compter sur la qualité des participants, ici présents, et leurs expériences riches et variées pour approfondir, au cours de ce forum, la réflexion sur les liens, le rapport, l'impact et l'influence des régimes fonciers sur la désertification. Je suis sûr que les recommandations et conclusions qui seront tirées à la fin de ces trois jours de travaux contribueront de manière tangible et utile aux